



D.2018.10.03.6.21

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 03 Octobre 2018

6 – PROJETS TERRITORIALISES**6.21 – Linéo 5 Portet sur Garonne-Toulouse Empalot : Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de partenariat pour la mise en œuvre par Toulouse Métropole Emploi de dispositions d'insertion sociale dans les marchés conclus par TISSEO INGENIERIE**

L'an deux mille dix-huit, le trois octobre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard		X (M. Aujoulat)	
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha		X (M. Trautmann)	
CARNEIRO Grégoire		X (M. Chollet)	
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine		X (M. Grass)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X	X (M. Arévalo à/c du point 4.1)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe		X (M. Bacou)	
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry	X		

La loi sur l'Economie Sociale et Solidaire n°2014-856 du 31 juillet 2014 instaure des dispositions en faveur de l'insertion des personnes en difficulté via la commande publique.

A ce titre, les Maisons de l'Emploi sont considérées comme étant des entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Toulouse Métropole et la Ville de Toulouse se sont engagées, dans une délibération de décembre 2008, à utiliser la commande publique comme levier en vue de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

L'objectif est de mettre en œuvre les différents outils offerts par l'ordonnance relative aux marchés publics et son décret d'application en introduisant des clauses d'insertion

Créée en 2012 par Toulouse Métropole, l'Etat et Pole emploi, Toulouse Métropole Emploi (TME) a notamment pour mission de fédérer les acteurs de l'emploi afin de mettre en place des actions plus lisibles, concertées et efficaces en faveur de l'emploi local.

Toulouse Métropole Emploi est une « maison de l'emploi » qui fait partie du réseau national Alliance Ville Emploi.

A ce titre, TME assure une mission de service public administratif pour l'emploi et l'insertion, subventionnée par les collectivités, l'Etat et l'Europe.

Une cellule « clauses d'insertion » au sein de Toulouse Métropole Emploi a été créée afin de généraliser l'introduction dans les marchés publics de travaux et de services de clauses d'insertion.

Cette cellule assure déjà notamment le suivi des clauses d'insertion dans le cadre des marchés conclus par plus d'une quarantaine donneurs d'ordres dont la Ville de Toulouse et de la Toulouse Métropole et leurs mandataires.

Ainsi TME a pour principale mission de favoriser la création d'un guichet unique de gestion des clauses d'insertion sociale sur tout le territoire de l'agglomération toulousaine et de ses partenaires, en permettant également aux entreprises d'avoir un interlocuteur unique quel que soit le maître de l'ouvrage et en facilitant la mutualisation de la réalisation des heures d'insertion, ce qui est propice à la création d'emplois pérennes pour le public en insertion.

Par ailleurs, le conseil de communauté a adopté le 13 novembre 2014 une charte des marchés publics qui a été élaborée au terme d'un travail collaboratif avec l'ensemble des acteurs économiques (fédérations d'entreprises, pôles de compétitivité, chambres consulaires et structures associées à la Métropole comme Tisséo Ingénierie, OPPIDEA, EUROPOLIA, Habitat Toulouse) et avec le concours de la Préfecture de Région, dont un des axes est de développer l'achat responsable via l'insertion sociale dans les marchés conclus par les partenaires signataires de ladite charte.

Ainsi, Tisséo Ingénierie, sous l'impulsion de Tisséo Collectivités et de Toulouse Métropole, s'est également engagée dans une politique volontariste d'insertion des personnes par le travail. Il a donc été décidé de faire appel à leurs partenaires privilégiés que sont les entreprises par le biais de la commande publique, afin de favoriser l'accès à l'emploi de ces personnes.

C'est pour réaliser cet objectif que les marchés de travaux conclus par Tisséo Ingénierie dans le cadre des opérations qui lui sont confiées comportent désormais une clause de promotion de l'emploi. Le cahier des charges comporte donc des clauses visant à promouvoir l'emploi des personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion et à lutter contre le chômage.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20181009-20181003-6-21D-
Date de télétransmission : 09/10/2018
Date de réception préfecture : 09/10/2018

Enfin, en 2015 Toulouse Métropole Emploi a également créé un Club Clauses d'insertion des Donneurs d'Ordres Publics auquel Tisséo Ingénierie est adhérente eu égard à ses engagements antérieurs en matière d'insertion sociale.

C'est pourquoi au regard de ce qui précède et compte tenu de l'expérience acquise, de l'expertise développée et des missions dévolues à TOULOUSE METROPOLE EMPLOI, les parties ont établi une convention de partenariat afin de permettre à la Tisséo Ingénierie la participation au Guichet Unique de l'insertion sociale.

Cette convention a été approuvée par une délibération du Conseil Syndical de Tisséo Collectivités n°D2016.07.06.5.2 en date du 6 juillet 2016.

L'objet de la convention est de fixer les règles de collaboration entre Tisséo Ingénierie d'une part, et Toulouse Métropole Emploi d'autre part, pour la mise en œuvre et le suivi de la clause d'insertion dans les marchés de travaux et de services conclus par Tisséo Ingénierie.

Son champ pourra être étendu au-delà du périmètre du Grand Toulouse et de la Ville de Toulouse, à l'intérieur toutefois de l'aire urbaine de Toulouse, en fonction des opérations de construction d'infrastructure de transports urbains confiées à Tisséo Ingénierie.

Les Opérations concernées par cette convention sont : Doublement Capacité Ligne A – 52 mètres, le Téléphérique Urbain Sud et le Linéo 3.

L'objet de l'avenant 1 est d'ajouter à la liste des opérations concernées par ladite convention l'opération du Lineo 5. Le taux de rémunération de Toulouse Métropole Emploi reste inchangé.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la signature dudit avenant n° 1.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de l'avenant n° 1 à la convention de partenariat pour la mise en œuvre par Toulouse Métropole Emploi de dispositions d'insertion sociale dans les marchés conclus par Tisséo Ingénierie.

ARTICLE 2 : AUTORISE la dépense correspondante.

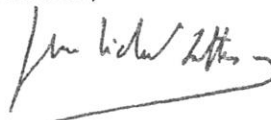
ARTICLE 3 : AUTORISE le Président de Tisséo Ingénierie à signer ledit avenant.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

**AVENANT 1 à la Convention de partenariat
pour la mise en œuvre par TOULOUSE METROPOLE EMPLOI
de dispositions d'insertion sociale dans les marchés conclus par
TISSEO INGENIERIE**

Août 2018

ENTRE d'une part,

TISEO INGENIERIE (SMAT), agissant au nom et pour le compte du Syndicat Mixte des Transports en Commun – Tisséo-SMTC,
SPL au capital social de 3 075 300 €, sise un place Esquirol, BP 10416, 31004 TOULOUSE CEDEX 6

représentée par son Président, Monsieur Francis GRASS, dûment autorisé par une délibération du Comité Syndical du SMTC en date du **3 octobre 2018**

Ci-après désignée « **la SMAT** »

ET d'autre part,

Toulouse Métropole Emploi (TME), association loi 1901,
Sise 32 rue de la Caravelle, 31500 TOULOUSE,
représentée par sa Présidente, Madame Sylvie Rouillon Valdiguié, dûment habilitée et agissant au nom et pour le compte de l'association

Ci-après désignée « **TME** »

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE :

Par délibération du 6 juillet 2016, la convention de partenariat pour la mise en œuvre par Toulouse Métropole Emploi de dispositions d'insertion sociale dans les marchés conclus par TISSEO INGENIERIE a été approuvée par le Conseil Syndical de TISSEO COLLECTIVITES.

TISSEO INGENIERIE ayant une nouvelle opération non prévue dans le cadre de ladite convention, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT N°1

L'article 3 de la convention énumère les opérations susceptibles d'entrer dans le cadre de ce dispositif.

Il convient d'ajouter une opération supplémentaire à la convention :

- L'opération LINEO 5 PORTET SUR GARONNE / TOULOUSE
Cette opération a pour objet d'effectuer les travaux de voirie, assainissement pluvial, réseaux secs, éclairage public, signalisation lumineuse de trafic et espaces verts.

ARTICLE 2 – DISPOSITIONS DIVERSES

Les autres articles de la convention initiale sont réputés inchangés.

Fait à Toulouse, le

**Pour Toulouse Métropole Emploi
La Présidente,**

Sylvie Rouillon Valdiguié

**Pour la SMAT
Le Président**

Francis Grass